

# L'arnaque du marchand : relations de crédit et administration du chômage durant la Grande Dépression

JEAN-PHILIPPE BERNARD\*

*Montbeillard, Québec, mai 1934 : des chômeurs établis comme colons sous le plan Gordon entrent dans le magasin général de la colonie et forcent le commis à « marquer » leur commande. Cet acte est celui du dernier recours, une révolte face aux contrecoups d'une politique d'assistance insuffisante et d'une incapacité à obtenir du crédit. Le ton et le langage que déploient les colons rejoignent ceux de nombreux autres témoignages de résistance dont nous disposons. Embrassant souvent des formes plus discrètes, ces actes attestent une volonté de contester un libéralisme qui, dans ces territoires éloignés des centres, s'exprime avec peu d'entraves et se traduit par des abus, de l'exploitation et du favoritisme. Cet article, qui s'arrête sur la décennie 1930, analyse les relations de crédit dans ces périphéries où se combinent d'anciennes et de nouvelles pratiques introduites par les « pitons » du chômage. Nous plongeant dans le quotidien de ces relations, il documente l'économie morale portée par les familles à travers les moyens, subtils comme ouverts, qu'elles prennent pour faire respecter les normes devant les protéger. Ancré dans une approche empirique, il ouvre une fenêtre sur le caractère complexe que revêtent ces normes dans des communautés où la proximité favorise autant l'exploitation et la domination que des manifestations de solidarité.*

*Montbeillard, Quebec, May 1934: a group of unemployed settlers recipient of the Gordon Plan enters the colony's general store and forces the clerk to "mark" their order. This act is one of last resort, a revolt against the repercussions of inadequate assistance policies and an inability to obtain credit. The tone and language used by the settlers echo those of many other accounts of resistance that we have at our disposal. Often taking more discreet forms, these acts demonstrate a desire to challenge a form of liberalism which, in these remote areas, is expressed with little restraint and results in abuse, exploitation, and favouritism. This article, which focuses on the 1930s, analyzes credit relations in these peripheral areas, where old*

\* Jean-Philippe Bernard est professeur au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). L'auteur aimerait remercier Sylvie Taschereau d'avoir commenté une version précédente de cet article, ainsi que les deux évaluateurs anonymes pour leurs très pertinentes suggestions. L'auteur aimerait également remercier Benoît Marsan d'avoir généreusement mis à sa disposition ses reproductions des archives du procureur général à l'origine d'une part importante des réflexions présentées dans le présent article.

*and new practices introduced by unemployment “vouchers” coexisted. Immersing us in the daily reality of these relationships, it documents the moral economy upheld by families to enforce, through subtle and overt means, the norms that protect them. Grounded in an empirical approach, it provides insight into the complex nature of these norms in communities where proximity fosters both exploitation and domination as well as expressions of solidarity.*

J’ai travaillé sur les chemins à 30 ¢ de l’heure. On avait pas notre 30 ¢ en argent. Par-dessus le marché, ce qui valait \$ 1 on le payait \$ 1.75. On était payés en pitons. Ces pitons-là faut aller acheter chez les amis pitonneux qui ont le monopole de la pitonne et avec pitonnerie, ce qui vaut \$ 1 se vend \$ 1.75<sup>1</sup>.

DANS LES ANNÉES 1930, l’Association humanitaire, une organisation de défense des sans-travail active dans la métropole, tient régulièrement dans ses locaux de la rue Montcalm à Montréal, des séances de son « Université ouvrière » portant sur l’état du chômage au pays<sup>2</sup>. À l’été 1933, on compte parmi ses invités un groupe d’anciens colons de la rivière Solitaire ou Rollet (Témiscamingue), colonie fondée à l’automne 1932 pour y établir des chômeurs dans le cadre du plan Gordon et devenue tristement célèbre pour les conditions de vie qu’y ont expérimentées les familles. À peine un an après son arrivée, ce contingent de Montréalais découragé à propos de son sort et poussé par la famine avait préféré abandonner la terre et s’en retourner en ville, là où le chômage atteignait alors des taux catastrophiques, comme ailleurs au pays<sup>3</sup>. Ces abandons offraient à l’Association humanitaire une occasion d’exposer les revers de la politique de retour à la terre jugée réactionnaire et inefficace pour faire face à l’ampleur de la crise que traversait le capitalisme<sup>4</sup>.

1 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre d’archives de Québec (ci-après BAnQ-Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036/796, dossier 722, copie du procès-verbal de l’assemblée de l’Association humanitaire, Montréal, 11 juillet 1933.

2 Pour une analyse approfondie des activités de cette organisation et de ses principaux militants (Albert Saint-Martin, Gaston Pilon, Joseph-Émile Godin), voir : Mathieu Houle-Courcelles, « “Ni Rome, ni Moscou” : l’itinéraire des militants communistes libertaires de langue française à Montréal pendant l’entre-deux-guerres », thèse de doctorat (histoire), Québec et France, Université Laval-Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2020 ; et Benoit Marsan, « “L’heure des pétitions est passée, il faut des actes” : les sans-travail et la protestation au Québec durant l’entre-deux-guerres (1919-1939) », thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2021.

3 Quelques essentiels des travaux sur la Crise au Canada : James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914–1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983 ; Lorne Brown, *When Freedom was Lost: the Unemployed, the Agitator and the State*, Montréal, Black Rose Books, 1987 ; Michiel Horn (dir.), *The Depression in Canada: Responses to Economic Crisis*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988 ; Lara Campbell, *Respectable Citizens: Gender, Family and Unemployment in Ontario’s Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press, 2009 ; Katrina Strigley, *Breadwinning Daughters. Young Working Women in a Depression-Era City, 1929–1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2010 ; Eric Strikwerda, *The Wages of Relief. Cities and the Unemployed in Prairie Canada, 1929–1939*, Edmonton, Athabasca University Press, 2013.

4 Sur la question des programmes de retour à la terre en particulier, voir : Roger Barrette, « Le plan de colonisation Vautrin », mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d’Ottawa, 1972 ; Maurice Asselin, « La colonisation de l’Abitibi. “Un projet géopolitique” », *Cahiers du Département d’histoire et de géographie*, Collège de l’Abitibi-Témiscamingue, 1982 ; Simon Tremblay, « La crise économique au Québec et la colonisation de l’Abitibi. Les conditions du déploiement du capital dans les zones de colonisation récente en Abitibi : Beaucanton, Villebois et Val-Paradis », *Cahiers du Département d’histoire*

Dans la longue liste des griefs relevés lors de ces assemblées, la question de l'exploitation des familles par le marchand de Rollet mérite une attention particulière. Durant les premières années de la Crise, les « pitons » du chômage, ces allocations versées sous la forme d'un crédit encaissable chez un marchand, donnent lieu à de multiples abus et à un déversement de plaintes qui atterrissent dans les mains de l'administration provinciale, accusée de partisanerie politique et de favoritisme. Des enquêtes conduites par les journaux et des inspecteurs fédéraux permettent de révéler au grand jour cette « pitonnerie » qui devient alors un sujet d'actualité. Les opposants au régime de Louis-Alexandre Taschereau se saisissent de l'affaire et en profitent pour salir la réputation du gouvernement. Devant ces pressions, les autorités provinciales sont forcées de reconnaître les failles de ce système et de remplacer les « pitons » par des chèques. Cette décision, comme nous le verrons, n'aura toutefois pas les effets escomptés ; les marchands, fort d'une absence de concurrence et d'une grande liberté d'action dans ces territoires éloignés de la surveillance de l'État, continueront d'exploiter impunément les familles plus vulnérables. C'est sur cette histoire que j'aimerais m'arrêter dans cet article.

Plusieurs aspects de l'histoire de la Crise à l'extérieur des centres urbains nous échappent encore, en particulier en ce qui a trait aux politiques introduites par les gouvernements pour assister les chômeurs<sup>5</sup>. L'administration de ces mesures dans les territoires ruraux et excentrés prend pourtant des formes singulières dont l'étude offre un éclairage sur les balbutiements de l'État social au Québec. L'imbrication entre le crédit et l'assistance publique sous le système des « pitons » et, plus tard, des chèques, suggère que certains marchands ont pu profiter de cette situation pour renforcer leur position auprès de leurs clients et en tirer de bonnes affaires. À terme, comme le montre cet article, cette structure aura eu pour conséquence de

---

*et de géographie*, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1984 ; T. J. D. Powell, « Northern Settlement, 1929–1935 », dans Horn (dir.), *The Depression in Canada* ; Maurice Asselin et Benoît-Beaudry Gourd, « Les plans de colonisation et la consolidation du monde rural : 1930-1950 », dans Odette Vincent (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 234-282 ; Dawn Suzanne Bowen, « “Forward to a Farm” : The Back-to-the-Land Movement as a Relief Initiative in Saskatchewan during the Great Depression », thèse de doctorat (géographie), Kingston, Queen's University, 1998 ; James Murton, *Creating a Modern Countryside: Liberalism and Land Resettlement in British Columbia*, Vancouver, UBC Press, 2007 ; Jean-Philippe Bernard, « “Emparons-nous du sol !” Chômage, retour à la terre et colonialisme durant la Grande dépression au Québec », thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2022.

5 Pour Montréal, les principales études sont : Suzanne Clavette, « Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun », mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986 ; Terry Copp, « Montreal's Municipal Government and the Crisis of the 1930s », dans Horn (dir.), *The Depression in Canada* ; Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1993 ; Sylvie Taschereau, « Les années dures de la crise », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région : de 1930 à nos jours*, vol. 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012 ; Amélie Bourbeau, *Techniciens de l'organisation sociale : la réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015 ; Sonya Roy, « Une catégorie de chômeurs à part : les cols blancs de Montréal, 1930-1935 », *Labour/Le Travail*, vol. 84, n° 1 (2019), p. 107-140 ; Marsan, « L'heure des pétitions est passée, il faut des actes ». Enfin, pour d'autres localités du Québec, voir : Maude Roux-Pratte, « Les élites locales et les mesures d'aide aux chômeurs durant la crise des années 1930 à Drummondville », mémoire de maîtrise (études québécoises), Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 2002 ; Jérôme Gagnon, « Espoirs et désillusions : la crise économique et la recherche de solutions au Saguenay–Lac-Saint-Jean », mémoire de maîtrise (études et interventions régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 2020 ; Bernard, « “Emparons-nous du sol !” ».

limiter l'accès des familles à cette protection sociale, ce à quoi elles tenteront, tant bien que mal, de s'opposer.

Les relations marchandes dans les communautés rurales et périphériques ont fait couler beaucoup d'encre, particulièrement pour la période qui s'étend de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Grâce à cette historiographie, on dispose de précieuses données sur ces rapports socioéconomiques et sur le rôle de « capitalism midwives<sup>7</sup> » joué par les marchands entre les économies locale et globale. D'un côté, ils écoulaient sur le marché des denrées agricoles, du bois et autres produits domestiques ; de l'autre, ils y intégraient des produits qui mettaient leurs clients au diapason des modes de consommation<sup>8</sup>.

Mais c'est principalement leur rôle dans la circulation du crédit qui a intéressé l'historiographie<sup>9</sup>. Cet outil, qui offrait une marge de manœuvre essentielle aux familles pour se démener avec une absence de numéraire ou des revenus insuffisants<sup>10</sup>, induisait aussi son lot d'exploitation et de rapports de pouvoir. Dans les territoires dits périphériques ou éloignés des centres économiques et politiques, les historiens et historiennes ont démontré combien les marchands profitaient d'une position privilégiée, fruit d'une faible concurrence, voire de son absence, pour assujettir leur clientèle captive en manipulant leurs dettes ou en leur imposant des tarifs élevés<sup>11</sup>. Les « planters » de Terre-Neuve, les Robins de la Gaspésie, la compagnie Price au Saguenay ou la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Moyen-Nord figurent en tête de liste de ces exploitateurs ayant profité d'une position de monopsonne pour engranger un double profit : celui de la plus-value tirée de la ressource ou de la force de travail et celui sur les marchandises revendues<sup>12</sup>.

Un courant de travaux plus récents suggère de voir ces relations sous un angle un peu moins cynique, à tout le moins d'en livrer une interprétation plus

6 Normand Séguin, *La conquête du sol au 19<sup>e</sup> siècle*, Québec, Boréal Express, 1977 ; René Hardy et Normand Séguin, *Forêt et société en Mauricie : la formation d'une région*, Québec, Éditions du Septentrion, [1984] 2011 ; Rosemary E. Ommer (dir.), *Merchant Credit and Labour Strategies in Historical Perspective*, Fredericton, Acadiensis Press, 1990 ; Daniel Samson (dir.), *Contested Countryside: Rural Workers and Modern Society in Atlantic Canada, 1800–1950*, Fredericton, Acadiensis Press, 1994 ; Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique : population, économie, famille au Saguenay, 1838–1971*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996 ; Gérard Béaur, Christian Dessureault et Joseph Goy (dir.), *Familles, terre, marchés : logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (VII<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004 ; Béatrice Craig, *Backwoods Consumers and Homespun Capitalists. The Rise of a Market Culture in Eastern Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2009 ; Douglas McCalla, *Consumers in the Bush: Shopping in Rural Upper Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015.

7 Craig, *Backwoods Consumers*, p. 11.

8 Craig, *Backwoods Consumers*, p. 17 ; McCalla, *Consumers in the Bush*.

9 Ommer (dir.), *Merchant Credit and Labour Strategies*, p. 11–12 ; Daniel Francis et Toby Morantz, *Partners in Furs: A History of the Fur Trade in Eastern James Bay, 1600–1870*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1982 ; Toby Morantz, *The White Man's Gonna Getcha: The Colonial Challenge to the Crees in Quebec*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002 ; Brian Gettler, *Colonialism's Currency: Money, State, and First Nations in Canada, 1820–1950*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2020.

10 Sylvie Taschereau, « Plutôt s'endetter sur l'honneur ». Le débat sur la loi Lacombe (1900–1903) et les origines de la société de consommation au Québec », *Histoire sociale/Social History*, vol. 42, n° 84 (novembre 2009), p. 389–422.

11 Ommer (dir.), *Merchant Credit and Labour Strategies*, p. 11.

12 Rosemary E. Ommer, « The Truck System in Gaspé, 1822–77 », *Acadiensis*, vol. 19, n° 1 (1989), p. 91–114 ; Gettler, *Colonialism's Currency*, p. 91.

nuancée qui dépasserait la traditionnelle dyade du marchand exploiteur et du client victime. L'historienne Béatrice Craig propose, par exemple, de ne pas voir tous les marchands comme de fins stratèges qui multipliaient les ruses, manipulaient l'offre et la demande, calculaient religieusement leur marge de profit et les intérêts ou harcelaient constamment leurs débiteurs pour récupérer leur dû. Plusieurs étaient plutôt de « piètres capitalistes<sup>13</sup> », aux connaissances des affaires limitées. Robert Sweeny, observant les communautés de pêcheurs de Terre-Neuve, note lui toute l'influence qu'avait une clientèle « fuyante » sur les pratiques des marchands qui, très souvent, étaient forcés de rehausser le coût de leurs marchandises pour épouger ces dettes impayées<sup>14</sup>. Sylvie Taschereau recommande quant à elle de voir le crédit comme un service coûteux, un risque financier que devaient constamment jauger les marchands pour éviter la faillite : ils devaient faire preuve de prudence dans la jouissance de leurs privilèges, puisqu'en abuser, c'était risquer d'attiser le mécontentement ou de perdre des clients<sup>15</sup>. Le plus souvent des femmes, les clients ressortent ici avec une agentivité qui se traduisait par leur capacité à négocier leur place et, tant bien que mal, à tirer leur épingle du jeu dans cette relation foncièrement inégale. Après tout, si le débiteur utilisait le crédit pour pallier l'insuffisance de ses revenus ou de ses allocations, le marchand dépendait de cette relation pour assurer le succès de ses affaires. Ceci explique, par exemple, que des commerçants faisaient parfois crédit sans intérêt ou acceptaient de laisser durer des comptes en suspens, sachant que les débiteurs, qu'ils soient solvables ou non, continueraient de consommer dans leur magasin<sup>16</sup>. Le succès de leurs affaires requérait un usage calculé du risque et de ces privilèges.

Dans la lignée de ces travaux, cet article propose de voir les relations de crédit au temps de la Crise sous l'angle de ces tensions entre agentivité et structures. Trois aspects de ces relations seront creusés. D'abord, je m'intéresserai à l'effet du crédit et au rôle des marchands dans la distribution des allocations du chômage et au déséquilibre qu'ils entraînent dans les relations entre créanciers et débiteurs, en particulier aux abus, au chantage, voire à la violence, dont font usage certains pour s'enrichir et rehausser leur statut social. Ce portrait des conditions créées par les politiques d'assistance me mènera au second aspect de ces relations, à savoir l'arsenal de stratégies déployées par les clients pour atténuer la portée de cette domination et contester l'autorité que s'arroge leur créancier. À travers une gamme de stratégies de résistance<sup>17</sup>, les colons tentent de faire respecter les obligations qu'ont les marchands envers leur communauté en les arrimant à des notions de droits et de devoirs, de justice et d'injustice, qui enchâssent les rapports économiques dans des principes moraux. Définition même, nous semble-t-il, du concept d'« économie

13 Craig, *Backwoods Consumers*, p. 125.

14 Robert Sweeny, *Why Did We Choose to Industrialize? Montreal, 1819-1849*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015, p. 122-129.

15 Taschereau, « "Plutôt s'endetter sur l'honneur" », p. 403.

16 Craig, *Backwoods Consumers*.

17 On trouve un bon aperçu de ce registre de stratégies dans les analyses du politologue James C. Scott. Voir spécialement *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985 et *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990.

morale » proposé par l'historien E. P. Thompson<sup>18</sup>. Comprendre cette conception de l'économie permet d'expliquer ce choix des gouvernés de recourir à la résistance, voire à la révolte, lorsque les élites, les gouvernants, dérogent à ce « système de normes et d'obligations réciproques<sup>19</sup> ». Dans un troisième temps, je décortique certaines pratiques de solidarité déployées par des marchands qui négocient leurs privilèges et tentent d'en faire profiter leurs clients. À terme, même si l'équilibre du pouvoir reste entre les mains des marchands qui choisissent ou non d'en abuser, ces manifestations de résistance à l'exploitation et ces quelques exemples de solidarité contribuent à élargir et à approfondir notre compréhension des relations de crédit.

Les sources à la base de cet article sont nombreuses et diversifiées. Cette disparité est le produit d'une administration décentralisée du territoire provincial où le ministère de la Colonisation agissait comme une sorte d'État dans l'État, assumant les responsabilités qui relevaient autrement d'autres ministères (agriculture, santé, éducation, terres et forêts, etc.)<sup>20</sup>. Comme une partie significative de l'intervention de l'État reposait sur « l'appareil-colonisateur » de l'Église, recomposer cette histoire nécessitait également une plongée dans les archives laissées par certains curés, missionnaires et sociétés de colonisation<sup>21</sup>. À cela, il faut ajouter le fonds du ministère fédéral du Travail<sup>22</sup>, des fonds privés, des archives judiciaires et quelques articles de journaux. Quoiqu'il soit très volumineux, la position des marchands ne peut être étudiée à partir de ce corpus, faute d'avoir pu recenser des fonds laissés par ceux-ci. Il se peut que des recherches supplémentaires dans cette direction permettent d'éclairer des aspects de cette histoire qui m'ont échappé.

- 18 Notamment : E. P. Thompson, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, vol. 50 (1971), p. 76-136 ; et *Customs in Common*, New York, The New Press, 1991. Ce concept a été depuis abondamment repris par de nombreuses disciplines. Certains de ces travaux me paraissent particulièrement utiles pour y réfléchir : James C. Scott, *The Moral Economy of the Peasant*, New Haven, Yale University Press, 1976 ; Laurence Fontaine, *L'économie morale : pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008 ; Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 64, n° 6 (2009), p. 1235-1266.
- 19 Federico Tarragoni, « La méthode d'Edward P. Thompson », *Politix*, n° 2 (septembre 2017), p. 185.
- 20 Les fonds du ministère de la Colonisation n'ont malheureusement pas été conservés intégralement, les archivistes ayant privilégié une répartition entre ceux des différents ministères dont ils relevaient. Cette décision a eu pour effet de complexifier le travail dans les archives et, encore aujourd'hui, je n'ai pas été en mesure de déterminer l'emplacement de l'entièreté des dossiers portés par ce ministère durant la Crise. Les rapports annuels du ministère, les comptes publics et quelques archives privées conservées dans des centres régionaux m'ont permis de pallier en partie ce manque. C'est le cas, notamment, des archives d'Hector Laferté (Séminaire de Nicolet, F040) et d'Aimé Guertin (BANQ-Gatineau, P8).
- 21 Le rôle de l'Église et en particulier des missionnaires-colonisateurs a fait l'objet d'importantes analyses par l'historien Frédéric Lemieux. Voir spécialement : « Les missionnaires-colonisateurs en Abitibi (1929-1939) », mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2000. Dans le cadre de mes recherches, les principaux fonds consultés sont ceux du missionnaire Léo-Pierre Bernier (Université du Québec à Rimouski, 79-02-8.1), du curé Stanislas Dubois (BANQ-Rouyn, P7) et des sociétés de colonisation de Québec, Rimouski et Sherbrooke, conservés dans les centres des archidiocèses et aux Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne (La Pocatière).
- 22 Ce fonds (RG27) conservé à Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC) contient une série dédiée à la *Dominion Unemployment Relief Commission*, organe chargé de l'administration des programmes de chômage durant la Crise. La commission et son commissaire, Harry Hereford, ont été analysés en détail dans Bernard, « "Emparons-nous du sol !" ».

### Des dettes et des pitons

Au tournant des années 1930, on constate dans les territoires à l'étude un amalgame de pratiques de crédit, à la fois semblables à celles observées en ville et propres à ces régions aux faibles infrastructures financières. Le crédit offrait une marge de manœuvre essentielle aux familles qui dépendaient d'un endettement cyclique, voire permanent, pour se maintenir sur la terre<sup>23</sup>. Fondé sur la parole et la confiance, ce crédit s'accordait aussi en échange d'une production domestique (céréales, foin, bois, fourrures, vêtements) revendue ou mise en consigne par les marchands. Les familles, principalement les femmes, jonglaient ainsi entre une production servant les besoins immédiats du ménage et celle servant ceux du marché. Pour se dédommager du risque que présentaient ces transactions vulnérables aux fluctuations d'une économie encore mal comprise et peu régulée, le marchand s'attribuait une marge de profit sur les articles qui transitaient par son magasin<sup>24</sup>. Rarement monnayées, ces transactions servaient surtout à rembourser une dette ou à sécuriser un crédit<sup>25</sup>. Ces règlements se faisaient aussi en temps de travail ou, pour l'ouvrier forestier, en encaissant directement ses gages auprès de son marchand<sup>26</sup>.

La Crise, avec ses conséquences sur l'industrie forestière, va profondément altérer les rapports marchands dans ces régions dépendantes de la forêt<sup>27</sup>. Rapidement, des milliers d'hommes se retrouvent au chômage, privant ainsi les familles des revenus nécessaires à leur survie. Incapables d'écouler leur production domestique sur un marché saturé, les marchands sont confrontés au dur choix de refuser de faire crédit aux familles et ainsi de se priver de clients, ou d'éponger temporairement cette dette, et risquer de cumuler les comptes impayés auprès de leurs fournisseurs. Dans les deux cas, leur situation financière en ressortait

23 L'idée de l'autosuffisance des familles paysannes est un mythe tenace que les historiens et historiennes se sont affairés à déconstruire depuis au moins les années 1960. Vernon Clifford Fowke, « The Myth of the Self-Sufficient Canadian Pioneer », *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, vol. 56, n° 2 (1962). Cette question a fait depuis l'objet de plusieurs études qui abondent dans le même sens en soulevant toute l'importance qu'avaient la quête de numéraire et la pluriactivité dans l'économie domestique des ménages paysans. Voir, par exemple, Claude Desrosiers, « Un aperçu des habitudes de consommation de la clientèle de Joseph Cartier, marchand général à Saint-Hyacinthe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Historical Papers*, vol. 19, n° 1 (1984), p. 91-110; Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique*; Craig, *Backwoods Consumers*; McCalla, *Consumers in the Bush*. Des conclusions similaires doivent être tirées de la situation dans les colonies des années 1930 où, contrairement à la propagande que mènent les élites agriculturistes pour encourager les chômeurs urbains à prendre le chemin de la terre, les témoignages permettent de conclure à la dépendance des familles au numéraire et à leur incapacité à s'autosuffire sur la terre. A. Gosselin et G. P. Boucher, « Settlement Problems in Northwestern Quebec and Northeastern Ontario », Publication n° 758, Ottawa, Dominion of Canada - Department of Agriculture, février 1944, p. 29-30.

24 Fowke, « The Myth of the Self-Sufficient Canadian Pioneer », p. 36.

25 Craig, *Backwoods Consumers*, p. 17.

26 Craig, *Backwoods Consumers*, p. 120.

27 La liste des métiers liés à la foresterie à cette époque est ample et s'étend du travail en forêt à la transformation, en passant par le transport, l'approvisionnement et l'alimentation des ouvriers. Voir Hardy et Séguin, *Forêt et société en Mauricie*. La chute de la valeur du bois et la crise de l'industrie qui s'en suit affectent donc profondément la viabilité économique de ces régions. Au plus fort de la dépression, ces territoires récolteront le triste record des taux de chômage les plus élevés de la province. En août 1934, le directeur provincial, Michael-Louis Guimont, estime que les territoires agroforestiers hébergent toujours près de 20 % de tous les chômeurs enregistrés sur les listes de la province. BAC, RG 27, volume 2023, M.-L. Guimont, Québec, à H. Hereford, Ottawa, 26 juillet 1934. Vu la faible capacité de l'État provincial à documenter cette question, ces statistiques doivent néanmoins être utilisées avec prudence.

grandement affectée. Cette « crise du crédit<sup>28</sup> » n'avait certes rien de nouveau dans ces régions habituées aux aléas de l'industrie forestière, mais, dans la décennie 1930, elle devient structurelle<sup>29</sup>.

La dépression frappe avant tout les plus vulnérables et, face à l'ampleur de la misère qui se répand dans le pays, les autorités sont forcées d'intervenir. Dès l'automne 1930, des mesures sont introduites par l'État fédéral, parmi lesquelles on compte les secours directs et les travaux publics. S'y grefferont dans les années suivantes l'organisation des camps de travail, les programmes de retour à la terre et d'autres mesures de formation de la main-d'œuvre. On constate d'importantes variations dans la mise en œuvre de ces mesures à l'échelle du pays, en grande partie en raison de leur mode de financement : elles reposent sur un partage égal des dépenses entre les trois paliers de gouvernement que sont le fédéral, la province et la municipalité de résidence du chômeur<sup>30</sup>. La contribution financière du fédéral n'a toutefois pas de contrepartie administrative et, si Ottawa dispose d'une instance pour coordonner son intervention à l'échelle du pays, aucune somme n'est prévue pour financer leur gestion à l'échelle locale : ces mesures sont perçues comme temporaires. Elles ne doivent en aucun cas encombrer le fédéral de responsabilités qui jusque-là relevaient des provinces et dont elles-mêmes se déchargeaient sur les instances locales<sup>31</sup>. Par cet effet domino, c'est entre les mains des organisations charitables et des municipalités que retombera ce fardeau ; d'où l'importante disparité observée dans les pratiques d'assistance aux chômeurs à l'échelle du pays<sup>32</sup>.

En ce qui concerne les territoires dépourvus de gouvernement municipal — comme c'était le cas de localités dont les revenus de la taxe foncière étaient trop faibles ou dans les colonies plus récemment fondées —, la prise en charge du chômage pose un problème particulier. Ces territoires, que l'on qualifiait dans le jargon administratif de « non organisés<sup>33</sup> », étaient placés sous la tutelle du ministère de la Colonisation<sup>34</sup>. C'est vers cette structure décentralisée d'organisation des

28 Ommer (dir.), *Merchant Credit and Labour Strategies*, p. 19.

29 Sur les épisodes de crise dans le secteur forestier au XIX<sup>e</sup> siècle et leurs conséquences sur les communautés agroforestières, voir Craig, *Backwoods Consumers*, p. 117.

30 Struthers, *No Fault of Their Own*, p. 69.

31 Ce sous-financement administratif est d'ailleurs à la racine des nombreuses faillites de municipalités et de la piètre santé financière des provinces les plus touchées par le chômage. Voir, notamment, Struthers, *No Fault of Their Own*; John Taylor, « "Relief from Relief": The Cities' Answer to Depression Dependency », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 14, n<sup>o</sup> 1 (printemps 1979), p. 16-23.

32 À l'automne 1930, le premier ministre de la province insistera d'ailleurs auprès du fédéral pour que la distribution des secours directs soit laissée aux mains des institutions charitables, « who have experience of this kind-of work and are in closer contact with the poor and the destitute » (BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, L.-A. Taschereau, Québec, à G.D. Robertson, Ottawa, 13 novembre 1930). Cette philosophie est tout à fait cohérente avec la tradition de l'intervention de l'État québécois dans la question sociale. Enchâssée dans une loi adoptée en 1921, cette intervention se résume à une contribution financière, alors que son administration et sa coordination sont reléguées aux municipalités qui se déchargent sur les organismes de charité. Martin Petitclerc, « À propos de "ceux qui sont en dehors de la société". L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n<sup>o</sup> 2-3 (2012), p. 227-256.

33 Harry Hereford, « Unemployment Relief Act, 1930. Report of Dominion Director of Unemployment Relief, March 16, 1931 », Ottawa, ministère du Travail, 16 mars 1931, p. 4.

34 J'ai analysé plus en profondeur cette administration dans Bernard, « "Emparons-nous du sol!" ».

périphéries que se tourne l'État provincial pour gérer les allocations du chômage durant la décennie 1930. Il le fait par le biais de « pitons », aussi appelés « bons ». Ces derniers offrent de nombreux avantages aux points de vue administratif et financier, en plus d'être déjà bien connus dans ces régions où le recours au « truck system », soit la rémunération d'ouvriers sous la forme de bons ou de crédits échangeables en magasin, était fréquent<sup>35</sup>. Le « truck system » avait de nombreux avantages. Comme les commerces étaient assez souvent sous la maîtrise des employeurs, ce système contribuait à transférer leur autorité du monde du travail à celui de l'échange et de la consommation, leur assurant un contrôle sur la consommation de leurs employés, tout en leur permettant d'enregistrer des profits sur les marchandises vendues<sup>36</sup>. Fréquemment critiqué à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en tant que « mesquinerie des bourgeois<sup>37</sup> », c'est pourtant ce système que choisirent les autorités provinciales à l'hiver 1931 pour gérer l'assistance aux chômeurs. Pour un État libéral, soucieux de maintenir au minimum ses infrastructures, les bons assuraient un contrôle sur la consommation des assistés et permettaient de réduire le nombre d'intermédiaires, tout en évitant la distribution d'allocations en argent comptant. C'est ce dont témoigne cet ancien notaire de Normandin (Lac-Saint-Jean) qui se remémore ce mode de distribution des allocations :

Les pitons donnaient droit à ceux qui les recevaient de se présenter chez le commerçant identifié sur celui-ci et d'y acheter pour un montant précis et déterminé. [...] Les récipiendaires de ces pitons ne pouvaient donc pas acheter là où ils voulaient et ils ne pouvaient pas davantage acheter ce qu'ils auraient voulu<sup>38</sup>.

S'il permettait d'encadrer les bénéfices de la protection sociale et de préserver ses attributs charitables, le système des bons est aussi propice à de multiples abus dans ces territoires où les rapports économiques s'exprimaient avec une grande liberté. Les marchands sont les premiers coupables de cette exploitation. En effet, comme le note M. L. Guimont, fonctionnaire québécois responsable de l'assistance aux chômeurs, le pouvoir d'administrer les allocations publiques s'ajoutait à celui que conférait déjà le crédit au marchand. Captif d'un commerçant n'ayant plus le souci de se protéger de la concurrence, le client perdait ainsi le peu de moyens dont il

35 Ces relations, comme nous le rappelle Rosemary Ommer, prirent plusieurs formes, « such as the payment of wages in goods, compulsion to purchase at the company store, the purchase of goods in anticipation of wages, and the like » (*Merchant Credit and Labour Strategies*, p. 13). La Compagnie de la Baie d'Hudson usait d'une méthode de calcul similaire lors de l'achat des peaux aux chasseurs autochtones. Leur valeur était calculée en « Made Beaver », une unité propre à la compagnie qui lui permettait ensuite de convertir la valeur de ces peaux en marchandises dans ses différents postes. Francis et Morantz, *Partners in furs*, p. 46-48; Gettler, *Colonialism's Currency*. Dans le domaine forestier, voir Camil Girard et Normand Perron, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 122, 202-204.

36 Ommer, « The Truck System in Gaspé, 1822-77 »; Gettler, *Colonialism's Currency*, p. 91.

37 Province de Québec, *Débats de la législature de la province de Québec, 4 novembre au 30 décembre 1890*, Québec, De Belleau, 1890, p. 340. J'aimerais remercier l'un des deux évaluateurs anonymes pour cette référence.

38 Gilles Boileau, « Toute une vie de notaire à Normandin. Jean-Joseph Turcotte se raconte », *Saguenayensia*, vol. 39, n° 2 (1997), p. 11.

disposait pour négocier cette relation. C'est ce que Guimont qualifie de « store-keeper racket<sup>39</sup> ».

### L'arnaque du marchand

L'administration de l'aide aux chômeurs dans ces territoires est rapidement l'objet de plaintes qui offrent un aperçu intéressant des usages que font les marchands de leurs nouvelles fonctions. Provenant des quatre coins de la province, ces plaintes ou ces critiques sont très souvent formulées par des citoyens<sup>40</sup> qui n'ont pas accès à cette protection, mais aussi des curés, des fonctionnaires, des inspecteurs fédéraux et d'autres témoins de première main présents dans ces territoires.

L'une des questions qui préoccupent en particulier les autorités fédérales est celle du favoritisme et de la partisanerie. Dès la mise sur pied du système de bons, au début de l'année 1931, ces infractions sont dans la mire des autorités fédérales qui, malgré leur refus d'intervenir dans l'administration des programmes, jugent tout de même important de voir à ce que les chômeurs jouissent d'une certaine protection contre la discrimination fondée sur la religion, la politique ou la race<sup>41</sup>. Or, au Québec, à en croire le ministre fédéral du Travail, le problème est « particularly harassing<sup>42</sup> ». Les « rouges » multiplient les efforts pour nuire aux « bleus », et la gestion du chômage constitue à cet égard un outil redoutable. Pour faire face à ces nombreuses plaintes, la Commission fédérale d'assistance contre le chômage (CFACC) se dote dès janvier 1931 d'une équipe d'inspecteurs chargés d'enquêter sur l'administration des programmes dans les différentes provinces. Non seulement la masse de documents produite lors de ces enquêtes confirme-t-elle très souvent les comportements dénoncés dans les plaintes, mais elle montre bien la sévérité de ce problème dans les territoires relevant du ministère de la Colonisation. Un rapport produit par le commissaire Harry Hereford en 1933 en illustre certains enjeux :

39 BAC, RG 27, volume 2023, dossier Y1-3-0, M. L. Guimont, Québec, à H. Hereford, Ottawa, 16 octobre 1936.

40 L'usage du masculin dans ce contexte ne vise pas à alléger le texte. Ce sont principalement les hommes qui vont bénéficier des politiques d'assistance aux chômeurs, et surtout les pères de famille. Sur cette question, voir Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*; Campbell, *Respectable Citizens*; Srigley, *Breadwinning Daughters*; Taschereau, « Les années dures de la crise ».

41 BAC, RG 27, volume 52, *Quebec Land Relief Settlement Agreement*, Ottawa, 16 juillet 1932.

42 BAC, Bennett Papers, bobine M. 1432, fos 476 788 à 476 796, G.D. Robertson, Ottawa, à R.B. Bennett, Ottawa, 20 décembre 1930. L'affirmation de Robertson mérite toutefois d'être nuancée. Plus tôt en novembre, la multiplication de plaintes de favoritisme l'avait déjà forcé à intervenir auprès des premiers ministres des autres provinces. « When a Canadian citizen is out of work and hungry », peut-on lire dans la circulaire, « and the state extends an offer of assistance, it should be available to every citizen regardless of what his political views may be » (BAC, RG 27, volume 2022, Circulaire de G. D. Robertson aux premiers ministres des provinces, Ottawa, 25 novembre 1930). La situation au Québec est toutefois particulièrement problématique, comme je le montre dans ma thèse. Cette conclusion rejoint les travaux d'autres chercheurs qui se sont intéressés à la culture politique du Québec. Voir, notamment, Ralph Heintzman, « The Political Culture of Quebec, 1840–1960 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 16, n° 1 (mars 1983), p. 3-60; James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986; Martin Petitclerc, « “Je ne serai ni Bleu ni Rouge, je serai de la Commission des Assurances Sociales...” : l'impartialité de la commission Montpetit à l'épreuve de la partisanerie politique dans le Québec des années 1930 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 3 (2015), p. 38-59.

Complaints have been received to the effect that when issuing these bons the Province frequently, if not invariably, endorses them so that they can only be redeemed at some particular merchant's store, thus enabling the Province to exercise a great degree of patronage in connection with relief expenditures<sup>43</sup>.

Plusieurs enquêtes appuient ces conclusions et montrent combien il est facile pour les marchands locaux d'user de leurs relations pour tirer profit de la situation. C'est le cas, par exemple, d'un certain G. Chapados de Newport, en Gaspésie, cumulant les titres de maire de la municipalité, de fonctionnaire au ministère de la Colonisation, de responsable de la distribution des secours directs et de marchand général. Sur les 7 765,00 \$ distribués en allocations dans cette localité, Chapados en aurait encaissé 7 000,00 \$ dans son magasin. Certains colons furent ainsi forcés de parcourir plusieurs kilomètres à pied pour empocher leurs bons, croisant sur leur chemin leur marchand habituel, quant à lui consterné de perdre ainsi ses clients. Pour Hereford, il est évident que cette pratique de distribution des allocations servait d'outil privilégié de favoritisme et rendait possible « for any friend of the Provincial Government to set up a store and get all the business if he can rely on the recipients of relief being warned against dealing at any competitor's store<sup>44</sup>. »

Les religieux, acteurs de premier plan dans l'organisation de ces localités, sont aussi les premiers à témoigner des abus perpétrés par le biais des « pitons ». Dès le départ, les secours sont administrés par des missionnaires-colonisateurs qui, appuyés dans leur travail par les curés des différentes paroisses et une poignée de fonctionnaires, sont chargés de tenir le registre de tous les citoyens éligibles à l'assistance dans leur district et de voir à la distribution des bons<sup>45</sup>. Ces religieux se retrouvent donc rapidement empêtrés dans ce système qui laisse place au favoritisme et à la partisanerie. Soucieux de se protéger de telles accusations, Léo-Pierre Bernier, missionnaire-colonisateur pour le comté de Témiscouata, insiste auprès de ses distributeurs pour que les bons soient alloués « moitié chez un marchand libéral, moitié chez un marchand conservateur, et éviter ainsi toute chicane<sup>46</sup>. » Ces abus, ils seront plusieurs à les dénoncer tout au long de la décennie, et en particulier lorsqu'ils seront déchargés de cette obligation quelques années plus tard<sup>47</sup>.

Les plaintes portent aussi très souvent sur l'inflation des prix des denrées. La question du coût des marchandises occupe une place importante dans l'histoire des relations de crédit à l'extérieur des centres urbains. Plusieurs études ont insisté sur la faiblesse des infrastructures financières ou commerciales pour expliquer ces prix élevés, rejoignant sur ce point certains témoignages des contemporains<sup>48</sup>. Stanislas

43 BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, H. Hereford, Ottawa, à W.A. Gordon, Ottawa, 30 juin 1933.

44 BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, H. Hereford, Ottawa, à W.A. Gordon, Ottawa, 30 juin 1933.

45 BAC, RG 27, volume 2022, J. N. Francoeur, Québec, à W.A. Gordon, Ottawa, 21 novembre 1932. Sur le rôle des religieux dans cette administration, voir Bernard, « “Emparons-nous du sol!” ».

46 Archives de l'Université du Québec à Rimouski (ci-après AUQR), Fonds Léo-Pierre Bernier (79-02-8.1), boîte 5, dossier 2.33, L.P. Bernier, Circulaire aux responsables de l'organisation contre le chômage, Notre-Dame-du-Lac, 15 janvier 1932.

47 Le fonds de la colonisation de l'Abitibi (F120) des Archives de la Côte-du-Sud (ci-après ACS) en est un bon exemple. Y est conservée la correspondance entre les curés-missionnaires de la société de colonisation de Québec et leurs supérieurs à Québec. ACS, F120, boîte 10. Voir également AUQR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.20 et BANQ-Rouyn-Noranda, P7.

48 Gosselin et Boucher, « Settlement Problems », p. 29.

Dubois, curé-missionnaire pour la société de colonisation de Montréal, attribue néanmoins la faute aux marchands et à leur pratique « ridicule » de s'approvisionner auprès de grossistes des grands centres urbains :

On a envoyé un sac de fleur [de farine] de Québec à Amos. \$ 2.40 de *freight* [frais de transport] alors qu'on a la fleur presque au même prix qu'en bas à Amos ou La Sarre. Les patates \$ 0.85 chaque poche sont vendues \$ 3.40 après expédition et la différence c'est supposé être payé par le département de la colonisation les 10 000 000 [de dollars du plan Vautrin] qui s'en vont à des faveurs politiques qui écoulent ainsi leur surproduction<sup>49</sup>.

On explique le plus souvent cette inflation par l'absence de concurrence dont tirent profit les marchands les plus cupides. Dans une lettre qu'elle adresse au missionnaire Bernier, une femme de la colonie de Saint-Eusèbe (Témiscouata) s'indigne ainsi de ne « pas avoir pour une cent credi » auprès de son marchand qui, selon elle, vend ses « effets » « plus chers que partout ailleurs ». Accablée, elle ajoute « ses embisieux allé donné ce petit peu qui serait plus profitable de choisir ou est meilleur marché. Il nous regarde venire, quand bien même qui a pas de ce qu'on veut il faut le dépansé pareille<sup>50</sup> ». Non seulement les colons payaient plus cher leurs marchandises, mais ils étaient aussi contraints de dépenser dans ces commerces l'entièreté de leurs bons, peu importe la qualité ou la variété des produits offerts. Cette question fait régulièrement l'objet d'interventions lors des séances de « l'Université ouvrière », mentionnée en introduction de cet article. Albert Saint-Martin, l'un des militants les plus actifs de cette organisation, résume la position des différents intervenants venus témoigner devant la foule :

Bien ça me paraît bien unanime. 5 rapports toujours les memes [plaintes], toujours la meme chose. On leur alloue \$ 600, mais quand ils viennent pour acheter, ils leur foutent 2 fois, 3 fois, plus cher [...].

Voyez-vous 100 colons a \$ 600. ça fait \$ 60 000 dans la poche de Gourd [marchand d'Amos], puis 100 personnes qui souffrent des douleurs que vous avez vu dépeindre tout à l'heure. Ils ont pas fait de littérature ces gens là, mais ils vous apportent des factures qui vous prouvent qu'ils ont payé un drum [bidon] vide de gazoline \$ 12<sup>51</sup>.

L'ancien colon Jules Bélanger ne mâche pas ses mots, lui non plus, lorsqu'il dénonce le marchand de sa colonie qui ne « se gênait pas de [les] surcharger » :

Le magasin, M. Belhumeur est toujours rendu a Québec et il arrange son affaire pour que quand un colon travaille, il aille a son magasin et c'est la question des pitons. Il vend la fleur [la farine] a \$ 3.50 la poche, la graisse a \$ 3. le sciau [le seau]. Celui

49 Normand Laffleur, *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*, Montréal, Leméac Éditeur, 1976, p. 170.

50 AUQR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.28, Mde J. B. Ouellette, Saint-Eusèbe, à L.-P. Bernier, Notre-Dame-du-Lac, 7 février 1933.

51 BAnQ-Québec, E17, contenant 1960-01-036/796, dossier 722, Copie du procès-verbal de l'assemblée de l'Association humanitaire, Montréal, 5 septembre 1933, p. 13.

qui a de l'argent et qui peut aller a Rouyn paie la fleur de 1<sup>ère</sup> qualité a \$ 2.70. Calcule comment il nous écoppe. [...]

Une personne est pas capable de mettre la main sur de l'argent. Le linge se vend 3 fois ce que ça vaut. On paie le beurre 35 ¢ la lb. et c'est un produit qui vient de la. Je comprend pas qu'icite [Montréal], le beurre qui vient d'en dehors se vende 25 ¢ et meme moins que ça. C'est effrayant de manger le monde de meme<sup>52</sup>.

D'autres marchands sont aussi accusés de réduire la qualité des produits vendus, comme c'est le cas dans la colonie de Landrienne (Abitibi) où l'on aurait vendu aux colons des semences de pommes de terre couvertes de « galle<sup>53</sup> », une maladie causée par un champignon, ou encore dans la colonie de Rollet, dans la même région, où le marchand aurait été pris à vendre du fourrage avarié<sup>54</sup>.

Aux critiques concernant le prix et la qualité des denrées s'ajoutent de nombreuses plaintes entourant des pratiques malhonnêtes, voire frauduleuses. On s'affaire alors à dénoncer cette quête de profits, perçue comme immorale, dans le contexte de misère qui touche de nombreuses familles. C'est le cas de marchands qui gonflent les prix des marchandises vendues aux colons afin de se protéger d'un crédit risqué, avec pour effet de gruger les allocations des familles<sup>55</sup>. On trouve également nombre de cas de factures falsifiées ou de comptes majorés sans raison. Même si le ministère de la Colonisation exigeait que les bons soient endossés par le distributeur, le marchand et le colon pour confirmer leur authenticité et éviter de telles falsifications, le fait que les « trois quarts des gens ne savent pas signer<sup>56</sup> » force les autorités à accepter un simple « x<sup>57</sup> » en guise de signature, une solution qui ouvre la porte à tout un éventail d'abus. « Je vois sur mon compte de 600.00 que \$ 8.00 a été retiré », s'indigne un colon de la rivière Solitaire, qui ajoute : il « a forgé ma signature absolument hors de ma connaissance<sup>58</sup> ». Or, si elles n'ont pas « fait de littérature<sup>59</sup> », comme nous le dit Albert Saint-Martin, les familles savent pourtant bien compter.

Au milieu de la décennie, devant les pressions venant des colonies et du fédéral, les « pitons » du chômage seront remplacés par des chèques pour permettre aux assistés de consommer dans l'établissement de leur choix. Cette solution va s'avérer peu efficace, le problème étant beaucoup plus profond. Même si la clientèle n'était

52 BAnQ-Québec, E17, contenant 1960-01-036/796, dossier 722, Copie du procès-verbal de l'assemblée de l'Association humanitaire, Montréal, 20 août 1933, p. 8.

53 BAnQ-Gatineau, P8, dossier 1/2-11, J.G. Parent, Landrienne, à Aimé Guertin, Hull, 14 juin 1932.

54 BAnQ-Gatineau, P8, dossier 1/2-12, Arthur Paquette, Rollet, à Aimé Guertin, Hull, 27 février 1933.

55 Laffeur, *La vie quotidienne des premiers colons*, p. 165.

56 AUQAR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.27, J. A. Langlois, St-Épiphane, à L.-P. Bernier, Notre-Dame-du-Lac, 27 février 1933.

57 Nous ne disposons d'aucune donnée précise quant aux taux d'analphabétisme de la population de ces régions. La fréquence de mentions de l'incapacité des colons de lire ou de signer leurs bons dans les directives transmises aux distributeurs suggère néanmoins que cet analphabétisme, qu'il soit total ou partiel, devait être très élevé. AUQAR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.12, L.P. Bernier, Instructions concernant l'organisation des Secours directs pour l'hiver de 1932-33, Notre-Dame-du-Lac, s. d. [décembre 1932].

58 BAnQ-Gatineau, P8, dossier 1/2-10, René Dallaire, Affidavit assermenté, Cour supérieure pour la province de Québec, Rouyn, 10 mars 1934.

59 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/796, dossier 722, Copie du procès-verbal de l'assemblée de l'Association humanitaire, Montréal, 5 septembre 1933, p. 13.

plus captive, l'absence d'infrastructures financières et de concurrence dans ces régions faisait en sorte que la plupart des colons étaient forcés d'encaisser leur chèque chez le même marchand qui jusque-là endossait leurs bons. Encore en 1937, ces abus continuaient de se perpétrer, comme le révèle ce rapport cinglant de Napoléon Thivierge, curé de Berry, en Abitibi :

Dans certains cas, des colons se voient monter des comptes qu'ils ne veulent pas approuver et pour cause; alors ils refusent non pas de payer, mais de payer son arrangement [le compte falsifié...] Voici le procédé inique et le plus dangereux. Le chèque, au lieu d'être remis entre les mains d'un employé du gouvernement, est remis entre les mains du marchand directement. Le colon vient pour retirer son chèque et faire des arrangements parce qu'il a besoin de quelques sous en poche pour tâcher d'en finir avec l'usurier profiteur protégé; mais hélas! Le marchand qui ne veut pas perdre une clientèle si payante et qu'il a pu écraser tant qu'il a voulu lorsqu'il était seul marchand a en main ledit chèque. Signe, ou bien tu n'auras pas ton chèque, c'est le seul arrangement. Or il arrive qu'un colon a été obligé de signer ce qu'on appelle une autorisation (illégal). Le marchand ira au bureau et l'agent des terres [le fonctionnaire du ministère de la Colonisation] lui fournira sans scrupules le moyen de faire changer son chèque; car c'est toujours le colon qui a tort au bureau des terres. Dans d'autres cas, le colon [n'a] pas même signé d'autorisation nulle et illégale, et on suit le même procédé. En faisant cela un seul marchand profiteur abusif a raison envers et contre tous. Il peut abuser impunément, il sait qu'il sera cru<sup>60</sup>.

Que la dette des colons ait été authentique ou forgée, elle avait des conséquences sérieuses sur les ménages forcés de la rembourser. Le résultat de cette manœuvre était de priver le chômeur d'une part de son dû<sup>61</sup> et, plus largement, d'amputer ainsi une assistance publique déjà bien maigre en la faisant passer sous le seuil du minimum vital<sup>62</sup>. Le marchand, nous dit Napoléon Thivierge,

prend le colon à la gorge et l'endette encore plus en lui vendant plus cher qu'à un autre. Soi-disant pour protéger le marchand contre la malhonnêteté des colons, on ne pense pas à faire souffrir [à la souffrance qu'on impose à] un bon nombre de colons bien disposés pour l'amour d'un marchand profiteur [...] qui abuse tant qu'il veut de ses fonctions car il n'a que des amis au Département [au ministère]<sup>63</sup>.

Cette formule à l'emporte-pièce désignant des autorités prêtes à protéger le marchand « contre la malhonnêteté des colons » n'a rien d'exagéré. De nombreuses plaintes sont rejetées sous prétexte que leurs auteurs feignent la misère, abusent de la « générosité<sup>64</sup> » des marchands et, plus largement, de la protection de l'État.

60 BAnQ-Rouyn-Noranda, Fonds Stanislas Dubois (P7), dossier 2-104, Napoléon Thivierge, Rapport sur la Colonisation dans le Canton Berry, Abitibi, Berry, s. d. [février 1937].

61 BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, W.A. Gordon, Ottawa, à L.A. Taschereau, Québec, 8 octobre 1932.

62 Le principe du minimum vital (« *less eligibility* ») repose sur l'idée qu'en maintenant l'assistance sous le seuil des pires conditions de travail, l'assistance serait moins attrayante et l'éthique de travail serait ainsi préservée. Struthers, *No Fault of Their Own*.

63 Souligné dans le texte. BAnQ-Rouyn-Noranda, P7, dossier 2-104, Thivierge, Rapport sur la Colonisation.

64 AUQAR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.27, C.L. Dufort, Québec, à L.-P. Bernier, Notre-Dame-du-Lac, 27 mai 1932.

Devant ce refus des représentants de l'État de reconnaître les failles de ses politiques d'assistance et le fait qu'elles laissaient au libre arbitre de ces petits capitalistes le pouvoir d'en abuser ou non, certains citoyens vont privilégier d'autres moyens pour résister à cette exploitation et forcer les autorités à reconnaître leurs responsabilités.

### Résister à l'exploitation

Alors que ces nombreuses pétitions et plaintes ont laissé des traces dans les archives, les actes menés au quotidien pour contrer l'autorité du marchand sont plus difficiles à documenter. Il y a, après tout, un écart significatif entre le fait de se plaindre par une lettre adressée à un député, un proche ou un curé, et celui de dénoncer publiquement un marchand. Un écart que peu sont prêts à franchir. Lors de leurs enquêtes, les fonctionnaires fédéraux se heurtent fréquemment à ce problème de taille. « While willing to make vague complaints and ask for investigations », nous dit le commissaire Hereford, les chômeurs sont très souvent « afraid that if they give too much information they will lose their relief altogether<sup>65</sup> ». Dénoncer un marchand abuseur, c'était aussi risquer d'être privé des moyens d'assurer son existence.

Pour résister à ces abus, les familles doivent donc maintenir cet équilibre fragile que décrit James C. Scott entre « résistance prudente » et « conformité mesurée »<sup>66</sup>. Entre ces deux pôles émerge tout un éventail de pratiques de résistance qui, quoique plus « invisibles<sup>67</sup> », méritent d'être évoquées. Parmi ces moyens, on peut penser à ceux qui visent à entacher la réputation d'un établissement en répandant des rumeurs à son sujet, que ce soit sur son refus de faire crédit ou sur la qualité ou les prix des marchandises qu'il vend. Ces accusations sont parmi celles qui se trouvent le plus souvent dans les plaintes transmises aux autorités, et il y a fort à parier qu'elles ont déjà circulé dans la communauté au moment où l'on décide de les coucher sur papier. La formation de magasins coopératifs, qui essaient dans ces régions durant les années 1930, est aussi une réponse à ces abus des marchands que l'on peut classer dans ces gestes plus subtils<sup>68</sup>. D'autres préfèrent prendre la fuite<sup>69</sup>, en repoussant le remboursement de leur dette ou en allant encaisser leur chèque ailleurs, des moyens efficaces pour se dérober à l'autorité d'un marchand. En apparence peu contestataires, ces gestes ont pourtant une portée symbolique, comme le montre ce cas rapporté dans la *Gazette du Nord* en mai 1933 :

Une cliente avait autorisé son marchand à recevoir les chèques qu'elle devait toucher de la compagnie Abitibi pour une vente de bois. La compagnie envoyait au marchand les chèques à l'ordre de la cliente, qui les endossait pour payer à même le produit les marchandises qu'elle devait. Le marchand avait reçu récemment deux chèques formant près de deux cents dollars. Il fit venir sa cliente. Celle-ci lui aurait dit :

65 BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, Harry Hereford, Memorandum for the Minister, Ottawa, 30 juin 1933.

66 Scott, *Weapons of the Weak*, p. 241-303.

67 Scott, *Domination and the Arts of Resistance*.

68 Sur cette question, voir Robert Laplante, *L'expérience de Guyenne : colonisation et coopération en Abitibi*, Guyenne, Québec, Corporation de développement de Guyenne, 1995.

69 Scott utilise le terme *flight* pour décrire cette pratique dans *Weapons of the Weak*, p. 245.

« Faites-moi mon compte en détail, et je vous paierai à même ces chèques. » Mais le marchand aurait prétendu qu'elle devait d'abord endosser les chèques et les lui remettre. La cliente étendit la main, prit les chèques sur le comptoir et les mit dans sa poche. Colère du marchand, qui saisit la femme par son manteau, le déchira et fit tomber les chèques à terre. La cliente fut la plus vive des deux, et se saisit de nouveau des papiers précieux. « Barrez la porte ! » cria le marchand à son commis. Celui-ci barra la porte. Mais la cliente intima aux deux hommes l'ordre de la laisser sortir, sur un ton qui leur en imposa<sup>70</sup>.

Le marchand va finalement punir cette fuite par une poursuite judiciaire, accusant sa cliente « de lui avoir volé deux chèques<sup>71</sup> ». Le fait qu'elle détenait un compte en suspens va jouer en faveur du marchand et la plainte, mener à un procès.

Un autre cas illustre tout aussi bien cette transgression que symbolise la fuite. Au printemps 1937, un chômeur de Saint-Jean-de-la-Lande (Témiscouata), George Boulanger, avait accumulé une dette de 15,00 \$ auprès du marchand de sa colonie. Pour éviter de voir ses maigres allocations passer dans le remboursement de cette dette, Boulanger choisit d'aller encaisser son chèque d'une valeur de 16,00 \$ chez le marchand de la colonie voisine. Informée de cette transaction, la femme du marchand lésé écrira aux autorités provinciales pour dénoncer ce bris d'entente, accusant Boulanger de ne pas avoir honoré sa dette. La marchande, ont noté les inspecteurs chargés de l'enquête dans leur rapport, « had said some very bad things about him » afin qu'on mette fin à ses allocations<sup>72</sup>. Dans ce cas, les autorités trancheront toutefois en faveur de Boulanger et reconnaîtront son droit d'en user librement.

Pour les colons endettés, pris dans une relation d'obligations qui pouvait menacer leur capacité à joindre les deux bouts, la fuite constituait un moyen efficace pour s'en libérer et « diluer » leur dépendance en s'endettant auprès de marchands rivaux<sup>73</sup>. Elle forçait également le marchand à reconnaître qu'abuser de sa position, c'était s'exposer au risque de voir sa clientèle « s'envoler »<sup>74</sup>. N'empêche que cette intrépidité, cette volonté de certains clients de se libérer de cette dépendance pouvait avoir un prix : celui d'une réputation entachée, celui d'être sans crédit et sans allocations publiques<sup>75</sup>. Pour se protéger de ces formes individuelles de représailles, d'autres vont préférer s'appuyer sur la force du nombre<sup>76</sup>.

Un cas survenu au printemps 1934 dans la colonie de Montbeillard (Témiscamingue) éclaire bien ces formes collectives de résistance et ce passage que prennent parfois ces « stratégies de résistance » vers des « explosions de violence », deux facettes d'un même phénomène, mais dont l'un pose le regard sur le quotidien,

70 « Un marchand et une cliente aux prises », *La Gazette du Nord* (Amos), 19 mai 1933, p. 1.

71 « Cette querelle d'un marchand et de sa cliente », *La Gazette du Nord* (Amos), 23 juin 1933, p. 1.

72 BAC, RG 27, volume 2068, dossier Y10-01, F. Lafortune & W. Bégin, Notre-Dame-du-Lac, à J. B. Carter, Ottawa, 9 avril 1937.

73 Fontaine, *L'économie morale*, p. 69.

74 Sweeny, *Why Did we Choose to Industrialize?*

75 BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, H. Hereford, Ottawa, à W.A. Gordon, Ottawa, 30 juin 1933.

76 Outre le cas de Montbeillard, j'ai recensé quelques exemples semblables, dont un à Senneterre en novembre 1932, où des chômeurs « réduits à la plus extrême nécessité » vont se rendre chez le maire pour obtenir de l'assistance et le menacer d'aller se servir eux-mêmes au magasin général. « Y a-t-il eu une émeute à Senneterre ? », *La Gazette du Nord* (Amos), 18 novembre 1932, p. 1.

l'autre sur l'événement<sup>77</sup>. Dans cette petite colonie, fondée à l'automne 1932 grâce au placement de chômeurs bénéficiant du plan Gordon, les familles connaissent dès leur arrivée des épisodes de misère et de pauvreté qui se feront récurrents par la suite. Si plusieurs facteurs sont en cause ici, la faible qualité des terres (fertilité, drainage, présence de bois marchand) et le manque d'expérience agricole de ces familles, issues pour la plupart des centres urbains de Hull, Montréal et Québec, forment les principaux obstacles. Ils sont envenimés par des rapports marchands malhonnêtes et une assistance aux familles insuffisante. Dès l'automne 1932, les premiers signes de tensions se font sentir et se multiplient par la suite, comme l'expose une série de lettres écrites par des colons de l'endroit à l'été 1933. Dans l'une d'elles, Eugène Lavoie, père de six enfants, écrit :

Nous avons été privé d'ordres de manger [de bons échangeables] durant trois semaines durant ces quelques temps nous avons vécu au dépens des colons qui ont été assez charitable pour nous envoyé quelque chose malgré qu'ils en avait pas beaucoup et parfois les commis se laissait touché et nous donnait quelques articles de temps à autre ce qui nous permettait de vivre même j'ai un jeune enfant de 17 mois qui c'est brulé la bouche avec du Lessi [un détergent] et j'ai pas été capable d'avoir pour 5 cent de remèdes<sup>78</sup>.

Un constat semblable, peut-être tiré d'une autre lettre, rédigée quelques jours plus tard :

C'est presque impossible d'entreprendre l'hiver ici. Nous sommes nue comme des vers, et il [le « groceur », l'épicier] refuse de nous donner des vêtements, et encore il nous donnant même pas de balais, ni remèdes. Nous sommes ni plus ni moins des misérables.

[...] Morin le directeur de la colonisation vient d'avertir les colons qu'il ne peuvent plus donner de manger à personnes et qu'il n'aura pas d'ouvrage avant 2 mois.

La situation a atteint un point assez critique pour que l'auteur craigne « une révolution » et « beaucoup de troubles », en précisant :

Ce sera des pertes de vie car oubliez-pas que nous sommes des centaines de personnes ici et nous ne pouvons pas vivres sans manger bien longtemps, le mondes on rien et dit lui qu'ils agissent aussi vite que possible cest urgent<sup>79</sup>.

L'escalade des tensions dans la colonie se répercute sur les moyens déployés par les colons pour mettre un terme à leur misère.

Au printemps 1934, se heurtant à l'indifférence persistante des autorités et à bout de ressources, un groupe de colons décide de passer à l'acte. Le 30 avril, quelques célibataires et une quinzaine de pères de famille — dont certains

<sup>77</sup> Fassin, « Les économies morales revisitées », p. 1248.

<sup>78</sup> BAnQ-Gatineau, Fonds Aimé Guertin (P8), dossier 1/2-12, Eugène Lavoie, au « Rev. Père », Montbeillard, 5 juillet 1933.

<sup>79</sup> BAnQ-Gatineau, P8, dossier 1/2-12, N.S. à John Robitaille, Montbeillard, 17 juillet 1933.

accompagnés de leurs enfants — prirent d’assaut le magasin Montbeillard Enrg. Une fois entré dans le magasin, Wilfrid Deslauriers, ancien chômeur de Hull, prit la parole au nom du groupe : « Nous sommes rendus au bout, et nous voulons avoir à manger. [...] Si vous ne voulez pas nous servir on [va] se servir nous-mêmes. [...] On aime autant aller en prison comme [plutôt que de] mourir de faim<sup>80</sup>. » L’acte ayant été justifié, et étant assez nombreux pour s’imposer par la force, les colons se seraient alors saisis des provisions nécessaires et seraient repartis. Les récits colligés par la Sûreté provinciale insistent tous sur le fait que l’événement se serait déroulé sans accrochage, les colons n’ayant fait usage d’aucune violence et ne s’étant livrés à aucun saccage.

Tous les protagonistes sont arrêtés dans les heures qui suivent à leur domicile et sont interrogés par les policiers. Les récits sont unanimes : les colons étaient bien dans une situation de totale indigence. « J’ai passé pour un sanspcoeur [*sic*] l’été dernier », témoigne l’un d’eux, « [i]l y a une semaine que je n’ai pas de provisions et je suis rendu à bout ». Un autre, Joseph Henri, informe le policier que sa petite fille était malade depuis trois jours et que, sans aucune nourriture à la maison, un de ses garçons souffrait de malnutrition sévère. « J’ai demandé crédit à 3 reprises », rapporte un autre, « et on a pas voulu. [...] Je suis allé là parce que j’étais dans le plus extrême besoin<sup>81</sup>. » Le matin même, certains de ces colons s’étaient présentés à la maison logeant le distributeur du ministère de la Colonisation dans l’espoir d’obtenir leurs allocations, en retard de plusieurs jours. L’indifférence du fonctionnaire contre laquelle ils se seraient alors butés les aurait encouragés à le menacer d’aller se servir eux-mêmes chez le marchand. « [S’]ils me mettent dedans », aurait lancé Deslauriers, « j’aurai toujours les provisions pour nourrir ma famille pour un mois<sup>82</sup>. »

La menace n’ayant pas eu l’effet escompté, c’est à ce moment que les quelques colons fomentent l’idée de prendre d’assaut le magasin. On peut imaginer que le fait de partager avec d’autres une situation désespérée encourage l’escalade des moyens par lesquels ils expriment leur colère. « [I]ls m’ont dit que toute la gang allait au magasin pour se chercher de la nourriture car ils n’avaient plus rien à manger. Alors j’ai fait comme les autres », témoigne Charles Landry<sup>83</sup>. David Parent et Eugène Lavoie, pères de familles nombreuses (respectivement sept et huit enfants), soulignent aussi « avoir suivi la gang »<sup>84</sup>. Le policier chargé de l’enquête écrira dans son rapport :

80 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Déclarations prises par le const. G. Morel, Montbeillard, 2 mai 1934.

81 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Const. Morel et Sergent Turnbull, Déclaration de ceux qui ont pris de la marchandise le 30 avril 1934, Montbeillard, s. d. [2-3 mai 1934].

82 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Déclarations prises par le sergent K. H. Turnbull, Montbeillard, 2-3 mai 1934.

83 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Const. Morel et Sergent Turnbull, Déclaration de ceux qui ont pris de la marchandise le 30 avril 1934, Montbeillard, s. d. [2-3 mai 1934].

84 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Const. Morel et Sergent Turnbull, Déclaration de ceux qui ont pris de la marchandise le 30 avril 1934, Montbeillard, s. d. [2-3 mai 1934].

[T]hey all assured me that they had not intended to commit any crime but had reached the end of their tethers and felt that if they did not band themselves together and insist on obtaining credit they and their families would starve<sup>85</sup>.

Tous les éléments étaient rassemblés pour que survienne cette « rébellion du ventre<sup>86</sup> ». Le groupe, dans ce contexte, offrait une protection pour exprimer son indignation contre l'injustice et la faim.

De l'abus de pouvoir des marchands jusqu'à l'insuffisance des allocations publiques, l'accumulation des entorses faites à l'économie morale, que révèlent le discours et les gestes des colons, suggère que leur rébellion n'est pas « spontanée ». Les violations de la justice sociale qu'ils défendent, le mépris des autorités pour le principe de préséance de la vie humaine sur les règles de distribution des allocations ou les impératifs budgétaires avaient alimenté un mécontentement qui couvait et n'attendait qu'une occasion pour s'exprimer. Depuis l'automne 1932, le marchand avait régulièrement fait l'objet de plaintes, alors qu'on l'accusait de fausser le poids des aliments, de vendre plus cher sa marchandise et de falsifier les factures, le tout grâce à la complaisance du fonctionnaire responsable du chômage<sup>87</sup>. C'est bien cette exaspération qu'exprime Wilfrid Deslauriers lors de l'incident : « Nous sommes en colère et nous sommes venus chercher des provisions ! Nous en avons assez de voir ces deux-là mener une belle vie alors que nous mourons de faim depuis longtemps<sup>88</sup> ! » Dans ces situations « d'urgence vitale », comme le note avec justesse Didier Fassin, cette quête de profit alimente la rage et « confère une charge "morale" particulière à la protestation<sup>89</sup> ».

Même les forces de l'ordre chargées du dossier reconnaissent le degré intolérable de cette exploitation. Dans leur enquête, les policiers rapportent soigneusement tous les revenus et le montant des dettes de chaque colon au magasin<sup>90</sup> et en concluent non seulement qu'ils se retrouvaient dans une situation de totale indigence, mais que cette situation aurait pu être évitée si les autorités avaient fait preuve d'un peu plus de jugement :

I can but remark that, in my opinion, it is very unfortunate indeed, that the proper steps were not taken in time to prevent the bringing about of this unhappy situation and I cannot help feeling that these foolish and, for the greater part, ignorant colonists

85 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Sergent Turnbull, Rouyn, au chef de la Police provinciale, Québec, 10 mai 1934.

86 Fassin, « Les économies morales revisitées », p. 1242. Allan Greer propose une réflexion stimulante dans le cadre des rébellions de 1837-1838 dans *Habitants et patriotes : la rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Boréal, 1997, p. 21-25.

87 Comité du patrimoine de Montbeillard, *Au temps du « curé Michel » : Montbeillard, 1932-1945*, Montbeillard, 1983.

88 La transcription colligée dans le rapport de police est en anglais. Il s'agit donc d'une transcription libre de la citation suivante : « We are hangry and we have come to get provisions! We have watched these felloes [...] leading on easy life while we are dying of starvation for a long time now! ». BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Const. Morel et Sergent Turnbull, Déclaration de ceux qui ont pris de la marchandise le 30 avril 1934, Montbeillard, s. d. [2-3 mai 1934].

89 Fassin, « Les économies morales revisitées », p. 1245.

90 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Sergent Turnbull, List giving names of colonists (heads of families) who compelled clerks at the Magasin Montbeillard, Enr. to give them provisions, etc. on credit on April 30<sup>th</sup>, Montbeillard, s. d. [3 mai 1934].

could have been dissuaded from taking the law into their own hands, even at the eleventh hour, if those in authority over them had only used a trifle more tact<sup>91</sup>.

Pour ces raisons, les policiers réduisirent les accusations portées contre les contrevenants à celle d'« assemblée séditeuse », chef moins grave que ceux de vol ou de communisme auxquels ils s'exposaient. Le rapport recommande également que se tienne une enquête sur la distribution des allocations du chômage dans la colonie et qu'on fournisse un budget permettant à la quinzaine de pères de famille impliqués dans l'événement de s'approvisionner au magasin.

La mince victoire obtenue par cet usage de la force va créer un précédent. À la mi-mai, quelques jours à peine après la fin des enquêtes sur le premier vol, deux agents de la paix sont redéployés dans la colonie en raison des craintes qu'un groupe de colons force à nouveau le magasin. Comme « tout était paisible » et qu'il « n'y avait aucun indice de soulèvement », les policiers en profitent pour questionner les colons sur leurs intentions. « Ils nous dirent qu'ils étaient rendus presque à bout de nourriture », écrit le constable Morel, et que « si le département de la colonisation ne venait pas à leur secours ils ne savaient pas quoi faire<sup>92</sup> ». L'histoire se répète à la fin du mois. Cette fois, c'est un colon approché pour se joindre au groupe — mais ayant refusé son « invitation » — qui en est le porteur. Dans sa déposition, il déclare s'être « trompé une fois en les suivant, mais [qu'il] constat[ait] que ce n'était pas correct, et [qu'il] n'y retourner[ait] pas<sup>93</sup> ». Le député du Témiscamingue, J.-E. Piché, et le propriétaire du magasin profitent eux aussi de la présence des policiers pour livrer leur interprétation de la situation. Selon eux, les colons impliqués dans l'incident seraient tout simplement des « paresseux qui ne veulent pas travailler » et qui auraient interprété la faiblesse des moyens de répression comme un signe qu'ils avaient « maintenant le droit d'aller au magasin et de prendre ce que bon leur semble<sup>94</sup> ».

Ces récits des policiers révèlent des perceptions contradictoires, non seulement des événements survenus, mais aussi de l'économie politique de ces colonies. Si les élites libérales des colonies les perçoivent comme un vol, les colons impliqués, tout comme certains policiers, y voient plutôt un acte presque légitime, un moyen de dénoncer à la fois l'insuffisance de l'aide qu'ils reçoivent et la quête de profits qui se fait sur le dos de la misère. Parler d'un vol est d'ailleurs discutable : les colons avaient en effet nommé le « plus instruit » des leurs pour « faire marquer » ce qu'ils prenaient. Au total, la valeur des marchandises s'élevait à 318,06 \$ — environ 20,00 \$ par famille — soit un peu plus qu'un chèque d'allocations mensuelles. Au moment de sortir du magasin, ils auraient insisté auprès des commis pour que la valeur des biens dérobés soit ajoutée à leur dette si le gouvernement

91 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Sergent Turnbull, Rouyn, au chef de la Police provinciale, Québec, 10 mai 1934.

92 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Const. Morel, Rapport de patrouille, Rouyn, 16 mai 1934.

93 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Maurice C. Lalonde, Montréal, à Charles Lanctot, Québec, 9 juin 1934.

94 BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Maurice C. Lalonde, Montréal, à Charles Lanctot, Québec, 9 juin 1934.

refusait de payer la note. Un tel comportement suggère que les colons ont perçu dans l'acte de forcer le marchand à faire crédit, un moyen d'obtenir de l'État une meilleure protection. Ou, autrement dit, un outil pour faire valoir leurs droits et forcer l'État à reconnaître ses devoirs. Cette confusion entre crédit et assistance est peu surprenante étant donné le rôle de distributeur attribué aux marchands. Elle transparait aussi dans les conclusions de l'affaire. En mai 1934, le dossier du vol collectif de Montbeillard aboutit entre les mains du procureur général de la province, Louis-Alexandre Taschereau, qui le relègue au fonctionnaire C.-L. Dufort. Quelques semaines plus tard, Dufort dépose un rapport qui réfute l'entière des conclusions des policiers, jugeant que la situation « n'était pas aussi urgente que cet officier aurait pu le croire » et l'accusant même d'avoir « fraternisé avec certains mécontents ». L'intensité avec laquelle il s'oppose aux demandes des colons et aux recommandations des policiers témoigne bien d'une conception divergente des responsabilités sociales de l'État. Il poursuit :

Il est malheureux que dans des cas semblables les personnes chargées de maintenir la paix se prêtent à certains mouvements qui deviennent un mauvais exemple. Il faut considérer que dans les colons « retour à la terre » nous rencontrons un peu toutes les catégories de personnes désirables et même indésirables. [...]

Je vous fais ces quelques remarques pour vous mettre au courant de la situation qui vous est décrite par vos officiers qui comptent bien faire en cédant aux demandes des nécessiteux, alors que notre organisation cherche à économiser par tous les moyens possibles, sans toutefois laisser souffrir les familles des colons<sup>95</sup>.

Dans l'idéologie libérale de l'époque, la tenue serrée des cordons de la bourse de l'État est un mot d'ordre qui a préséance sur la protection sociale et explique le refus des autorités de concevoir l'assistance autrement que comme un privilège. Forcer la main du marchand et des autorités en invoquant un droit, c'était remettre en question cette conception de la protection sociale que la Crise, et les mesures introduites pour atténuer ses effets sur les ménages, avaient déjà contribué à effriter.

Ce recours à la solidarité permettait aussi de résister à l'ordre existant dans ces territoires laissés jusqu'alors aux forces du favoritisme, du contrôle social de l'Église et du libre marché. La position conciliante des policiers donnait ainsi aux actes perpétrés par les colons contre les abus des marchands une certaine légitimité. Le rapport qu'ils soumettent, étonnant de la part de représentants de l'ordre, semble excuser ce choix de « se faire justice<sup>96</sup> » et suggère qu'ils pouvaient être sensibles aux principes et aux valeurs partagés par les colons de Montbeillard. Ou, autrement dit, que la conception que ces derniers semblaient se faire d'un droit à un minimum vital, au respect et à la dignité, ait pu être partagée par une plus large frange de la communauté. À tout le moins, ces actes auront forcé les autorités à reconnaître à

<sup>95</sup> BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, C.-L. Dufort, Québec, à P. Frenette, Québec, 12 juin 1934.

<sup>96</sup> Dans le rapport cité plus haut, le sergent Turnbull affirme que les colons auraient ainsi pris « the law into their own hands ». BAnQ-Québec, E-17, contenant 1960-01-036/899, dossier 2994, Sergent Turnbull, Rouyn, au chef de la Police provinciale, Québec, 10 mai 1934.

court terme la nécessité des familles et à prendre en charge cette misère qui dépassait bien largement le registre de la volonté individuelle.

### Une économie morale partagée ?

Avant de conclure plus largement sur ces relations de crédit dans les colonies des années 1930, un dernier aspect de cette question mérite d'être abordé : devant la misère à laquelle fait face leur communauté, plusieurs marchands vont préférer la solidarité à l'exploitation. On trouve sans conteste dans les archives les traces de comportements de marchands qui, usant du crédit ou des pitons, aidèrent les familles dans le besoin. Non seulement des marchands se firent les défenseurs de pratiques honnêtes et dénoncèrent ceux qui cherchaient à profiter de la situation, mais certains firent aussi crédit sans grand espoir d'être remboursés, ou effacèrent tout simplement les dettes de familles incapables de s'en acquitter<sup>97</sup>. Ces pratiques eurent des conséquences sérieuses sur la santé de leurs affaires en plaçant de nombreux marchands dans une position de vulnérabilité face à leurs propres créanciers, ces grossistes établis en ville, mieux positionnés pour surmonter la Crise et refusant de faire l'aumône aux familles pauvres<sup>98</sup>.

Alors que l'historiographie ne présente pas de conclusion unanime sur la nature des relations de crédit — chaque époque, type de crédit ou région ayant donné lieu à des manifestations spécifiques —, les archives analysées suggèrent que les colons des années 1930 percevaient dans ces rapports une certaine réciprocité, à tout le moins évoquaient-ils parfois cette idée d'un devoir de protection du marchand. Une enquête menée dans une colonie de la région du Saguenay en 1933 illustre bien cette interprétation. Elle donne suite à une pétition soumise par 29 colons de Saint-Léon-de-Chicoutimi dénonçant le caractère « injuste » des méthodes de distribution des bons dans la colonie. Elle se lit comme suit :

We, the undersigned, declare that Mr. Leon Larouche, and Mr. J. Batiste [*sic*] Maltais, Colonization Office, under the orders of J.F. Grenon, Engineer, Inspection Service Branch, Chief of the District of Chicoutimi, P.Q., have the distribution of the credit slips for unemployment direct relief. These slips or bons are made negotiable at Gagnon and Cote's store. People from Chicoutimi who have settled in St. Leon are tenant only where these « bons » are to be distributed. Some of these slips are also made negotiable at Mr. Arthur Pilote's, a retail merchant, who has been in St. Leon three months. Previsouly, he was a settler in St. Nazaire. It is to be noted, however, that he is Mr. J. Batiste Maltais' nephew. We are stating this because it is about 3 years that we have been doing business with Mr. Albert Girard who is one of the old established dealers of St. Leon, **who protect us when we are in need.**

Albert Girard avait en effet la réputation de protéger les familles en période de disette. Cette relation était perçue comme essentielle pour les pétitionnaires qui jugeaient inconcevable qu'un nouveau marchand, sans expérience et sans liens avec

97 « M. Taschereau se fait dire la vérité », *Le Journal* (Québec), 15 juillet 1932.

98 BAnQ-Gatineau, P8, dossier 1/2-6, W. Lindstrom, Wilson's Corners, à Aimé Guertin, Hull, 11 février 1932.

la communauté, puisse jouir des avantages conférés par l'assistance aux chômeurs. Ils ajoutent :

We wanted to take said « bons » to a dealer of our choice but Mr. Larouche and Maltais informed us that this could not be done. These « bons », they stated, could be made negotiable at any store, even in other parishes, but not at Albert Girard's, St. Leon. We are signing this declaration because we consider said procedure **an injustice on the part of the administrators**, and we are asking for the redress of this injustice as soon as possible<sup>99</sup>.

Ainsi arrimées aux idées de justice, de protection et de confiance, on peut penser que, pour plusieurs citoyens de ces colonies, les relations de crédit étaient guidées par des normes morales qui engageaient les deux partis.

Les enquêtes menées par les inspecteurs fédéraux révèlent aussi des stratégies déployées par quelques marchands pour permettre aux détenteurs de bons d'obtenir des marchandises prohibées, puisque jugées « luxueuses » par un État cherchant à maintenir l'assistance au strict minimum<sup>100</sup>. Certains vont donc préférer encaisser les bons comme des chèques pour permettre aux colons d'acheter ce qu'ils voulaient, alors que d'autres vont falsifier les factures de manière à effacer les traces de tabac, de pâtes alimentaires, de vinaigre, de poisson, de matériaux de construction, d'outils, d'articles de chasse et de pêche ou d'autres marchandises interdites<sup>101</sup>. La fréquence à laquelle des circulaires sont émises par les autorités pour insister sur le respect des listes d'articles admissibles et le nombre de factures refusées par le ministère pour de telles infractions disent à quel point ces pratiques sont répandues<sup>102</sup>.

Sylvie Taschereau suggère d'interpréter la relation entre créancier et débiteur comme traversée de rapports de pouvoir « à géométrie variable », qui dépend de « la situation financière du premier, de la concurrence à laquelle il fait face, de sa capacité à assumer l'immobilisation de capital que représentent globalement les avances qu'il consent, de l'habileté avec laquelle il accorde et gère son crédit, ultimement aussi de son caractère et de son sens de l'éthique<sup>103</sup> ». Dans les colonies, les conditions que crée la Crise affectent toutes ces composantes de la relation : favoritisme et absence de concurrence ; pauvreté et endettement des ménages ; extension risquée de la dette ; faiblesse, voire inexistence des liens de confiance dans ces nouvelles colonies qui poussent à un rythme accéléré. Même les marchands qui jouissent du privilège d'encaisser les bons du chômage ne sont pas à l'abri du risque. Si le rôle que leur conférerait le gouvernement stimulait la consommation dans leur magasin, ils devaient tout de même financer ces bons jusqu'à leur remboursement, ce qui,

<sup>99</sup> Nous soulignons. BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, J. B. Carter, Memorandum to the Commissioner, Ottawa, 29 juin 1933.

<sup>100</sup> BAC, RG 27, volume 2068, dossier Y10-01, Frank Lafortune, Ottawa, à J. B. Carter, Ottawa, 6 avril 1936.

<sup>101</sup> Parmi les cas les plus inusités, on compte : un smoking et du tissu pour une robe de mariage, un cheval, de la dynamite, des bonbons, le paiement de dettes ou de factures pour des docteurs, le paiement des salaires d'enseignants et enseignantes, des matériaux de construction pour l'église, etc. BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, J. B. Carter, Ottawa, à H. Hereford, Ottawa, 26 septembre 1932.

<sup>102</sup> Voir, par exemple, AUQAR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.29 ; BAC, RG 27, volume 2264, dossier « Direct Relief-Settlers. Quebec-1931-34 - Some unusual Cases - Some Records ».

<sup>103</sup> Taschereau, « Plutôt s'endetter sur l'honneur », p. 403.

dans certains cas, s'accompagnait de retards considérables<sup>104</sup>. « Les [marchands] se lamentent et avec raison », constate ainsi le curé de Sainte-Rita (Témiscouata) en 1932, « plusieurs seront réduits à la banqueroute si on ne se hâte pas de les payer<sup>105</sup> ». Cette question est soulevée à l'Assemblée législative par Aimé Guertin, député conservateur dans Hull, qui accuse les libéraux au pouvoir d'utiliser les marchands pour financer l'assistance aux chômeurs. Bien qu'aucun intérêt ne fût versé au commerçant pour des retards qui dépassaient parfois une année entière, le gouvernement se permettait parfois de négocier le remboursement des factures, lorsqu'il ne refusait pas tout simplement de les honorer. En contrepartie, ceux qui avaient « les reins les plus forts » engrangeaient des profits, et ce, « au détriment du petit marchand » risquant quant à lui la faillite<sup>106</sup>.

Les difficultés que connaissent certains marchands pourraient expliquer la solidarité qu'ils manifestent parfois envers leurs clients. Dans ces communautés, la survie des familles, voire de la colonie, dépendait très souvent de l'entraide<sup>107</sup>. Si certains marchands profitent de leur position pour imposer des règles sourdes à cette solidarité, d'autres semblent se laisser toucher par la misère et la pauvreté auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Ce constat permet peut-être de nuancer l'idée généralement admise dans l'historiographie qu'entre les élites et la population s'opposaient deux formes de « raisons » irréconciliables — celle libérale et celle communautaire — qui se traduisaient dans des conceptions conflictuelles de l'économie politique<sup>108</sup>. Le cas étudié ici nous encourage à voir dans ce système de normes et d'obligations qui oriente les jugements et les actes, « distingue ce qui se fait et ce qui ne se fait pas<sup>109</sup> », un cadre qui a pu toucher une partie plus large de ces communautés.

Cela dit, les gestes de solidarité que nous avons relevés n'étaient pas entièrement désintéressés. Les marchands en tiraient de nombreux avantages. En falsifiant les factures, par exemple, ils pouvaient conduire plus librement leurs affaires, faire fructifier les ventes et nourrir la réputation de leur établissement, en particulier auprès de ceux qui bénéficiaient de ces manœuvres, réservées le plus souvent à une poignée de clients. C'est sans compter les profits qu'en tiraient ceux qui, illégalement, y greffaient des frais d'administration (« carrying charges »)<sup>110</sup>. En somme, on pourrait abonder dans le même sens que C.-L. Dufort lorsqu'il conclut que le commerce les intéressait probablement « beaucoup plus que la justice<sup>111</sup> ».

<sup>104</sup> Voir, notamment, AUQAR, 79-02-8.1, boîte 1.

<sup>105</sup> BAC, RG 27, volume 2020, dossier X0-3-StA-SteZ, A. April, Sainte-Rita, à H. Hereford, Ottawa, 19 octobre 1932.

<sup>106</sup> « La calomnie pour couvrir le vol », *Le Journal* (Québec), 8 juillet 1932.

<sup>107</sup> Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique*.

<sup>108</sup> Fassin, « Les économies morales revisitées », p. 1244-1245.

<sup>109</sup> Fassin, « Les économies morales revisitées », p. 1243.

<sup>110</sup> BAC, RG 27, volume 2022, dossier Y1-3, J. B. Carter, Ottawa, à H. Hereford, Ottawa, 26 septembre 1932.

<sup>111</sup> AUQAR, 79-02-8.1, boîte 1, dossier 1.27, C.L. Dufort, Québec, à L.-P. Bernier, Notre-Dame-du-Lac, 27 mai 1932.

## Conclusion

Les rapports marchands analysés dans cet article ont ceci de particulier qu'ils s'expriment aux marges des centres politiques et économiques, dans le contexte créé par la Grande Dépression. Cette conjoncture et cet environnement placent le marchand dans une situation particulière : il négocie au quotidien avec la misère des familles, en même temps qu'il doit faire des choix profitables à son entreprise. L'introduction de mesures de protection sociale, bien qu'elles servent à alléger cette misère généralisée, intervient dans cette relation et défait un équilibre déjà fragile, fournissant aux marchands des armes redoutables pour assujettir et exploiter leur clientèle.

L'étude de cette politique décentralisée d'administration du chômage qu'étaient les « pitons » démontre combien ils ont contribué à freiner l'accès à la protection sociale de l'État. Pour diminuer le poids de l'indigence, les familles ainsi exclues étaient tenues de se tourner vers des formes traditionnelles de charité qu'elles trouvaient dans leur communauté. Les marchands, tout comme plusieurs religieux d'ailleurs, jouèrent souvent ce rôle de protection en utilisant le crédit ou leur statut pour aider les familles plutôt que pour les exploiter. Mais c'est bien dans cette prérogative d'accorder ou non la charité, d'abuser ou non de l'assistance que ces petits capitalistes vont participer à faire émerger les pires revers de cette politique sociale<sup>112</sup>. Le privilège, le traitement inégal et le contrôle sur la consommation s'inséraient ainsi comme modalités d'accès à l'assistance qui, lorsque cautionnées par l'État, faisaient du même coup perdurer une conception libérale de la pauvreté qui donnait à cette protection des teintes de charité publique.

Face à ces contraintes, à la violence d'un capitalisme sauvage avivé par un favoritisme virulent, les colons ne sont pourtant pas restés impassibles, comme le montre cet article. Loin de cadrer avec l'image du client victime<sup>113</sup>, ils résistent à ces abus et tentent, dans le registre des moyens à leur disposition, de déjouer le destin de ces rapports de pouvoir pour tirer leur épingle du jeu. Mais le ton avec lequel on articule ces actes révèle qu'on dépasse la relation de crédit. Parler d'injustice, s'opposer aux contraintes pesant sur l'accès à l'assistance et forcer les autorités à reconnaître leurs responsabilités relativement à la misère et la pauvreté, c'était faire valoir une conception plus morale de l'économie où la protection sociale s'étendrait dans des modalités que l'État libéral refusait de reconnaître.

Ne pas réduire à de simples « réactions primaires » des événements comme ceux de Montbeillard permet d'en dégager toute la signification politique<sup>114</sup>. L'épreuve que traverse le capitalisme industriel dans les années 1930, la nature généralisée et structurelle du chômage, expose les failles de ce système et des injonctions libérales d'autonomie, d'effort et de débrouillardise sur lesquelles il repose. Émerge dans ce contexte une critique de la « raison libérale » dominante que l'on cherche à transformer au profit d'une économie politique plus juste, plus morale. L'État est alors perçu comme le seul en mesure d'insuffler ce changement. Si cette transition

<sup>112</sup> Même si je n'ai pas abordé cette question, il importe de préciser que cet arbitraire, l'Église en dispose aussi comme outil de contrôle de la moralité dans les colonies. Voir Bernard, « “Emparons-nous du sol!” ».

<sup>113</sup> Ommer, « The Truck System in Gaspé, 1822–77 », p. 50.

<sup>114</sup> Fassin, « Les économies morales revisitées », p. 1265.

vers de nouvelles responsabilités, vers un État proprement « social », n'allait s'opérer que dans les décennies suivantes, l'expérience de la misère poussait déjà les plus vulnérables à aspirer à cette protection. À force de lettres, de manifestations et de pressions comme celles étudiées ici, ils devançaient ainsi l'État dans ce virage, s'entêtant déjà dans les années 1930 à lui rappeler ses nouvelles responsabilités<sup>115</sup>.

115 À cet égard, ces conclusions rejoignent celles de plusieurs historiennes qui observent à peu près au même moment l'émergence d'une conception similaire du rôle social de l'État. Voir, notamment, Linda Gordon, *Pitied But Not Entitled: Single Mothers and the History of Welfare, 1890–1935*, New York, The Free Press, 1994; Lara Campbell, *Respectable Citizens*; et Aline Charles, « Femmes âgées, pauvres et sans droit de vote, mais... citoyennes? », *Recherches féministes*, vol. 26, n° 2 (2013), p. 51-70.